

## **Appel à la mobilisation !**

La Coordination Nationale de la Formation Des Enseignants (**CNFDE**) réunie à l'Université Paris III le 24 octobre 2009, réaffirme que, de la maternelle à l'université, enseigner est un métier qui s'apprend. Elle exige le retrait des Décrets du 28 juillet 2009 et de la Circulaire d'organisation des stages du 27 août 2009, qui conduit à ce que des étudiants deviennent des moyens d'enseignement, assumant des responsabilités qui devraient n'être confiées qu'à des Fonctionnaires. Elle dénonce une "réforme" qui obéit à une logique de réduction des coûts et de sélection sociale en ne rémunérant plus l'année de formation professionnelle. Elle vise à normaliser le recours à des personnels précaires, en dehors du statut de Fonctionnaire d'État. Elle appelle les personnels des IUFM et des UFR à ne pas participer à la mise en place des stages en responsabilité pour les étudiants préparant les concours de recrutement et à tout mettre en œuvre pour l'empêcher. Elle appelle les enseignants, dans les écoles et les établissements du second degré, à ne pas participer à l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des étudiants dans le cadre de ces stages.

Elle s'associe à l'inquiétude des parents d'élèves et les appelle à dénoncer la mise en place de ces stages. Elle réaffirme son attachement au Service Public d'État d'Enseignement et à une voie unique de recrutement et d'embauche, les concours nationaux. La formation, pour toute la profession, premier comme second degré, requiert une coopération étroite entre UFR, IUFM et formateurs de terrain. Elle réaffirme que la "réforme" de la formation et du recrutement des enseignants, dite de la "mastérisation", détruit la formation initiale et continue des enseignants et contribue à détruire le Service Public de l'Éducation Nationale. En conséquence, la CNFDE appelle les étudiants, stagiaires, collègues et parents d'élèves à se mobiliser dans les écoles, les établissements du second degré, les universités, les IUFM. En particulier, elle appelle à la journée de mobilisation du 17 novembre et à la grève du 24 novembre.

La "réforme" du recrutement et de la formation des enseignants contribue au démantèlement du Service Public d'État. Le désengagement de l'État se poursuit, avec une explosion des suppressions de postes, avec la fin d'une institution universitaire et laïque assurant une formation unique pour tous les enseignants à l'échelle du territoire national. Désormais, l'Éducation Nationale serait la seule Fonction Publique sans école de formation : la porte est ainsi ouverte aux officines privées qui vendent de la formation d'enseignants.

Cette "réforme" fait courir de nombreux dangers au Service Public d'Éducation :

- une dégradation de la formation initiale ;
- un affaiblissement de la formation continue ;
- la suppression de la formation en alternance rémunérée, avec le statut de Fonctionnaire stagiaire, suppression qui porte atteinte à la démocratisation du métier d'enseignant ;
- la dévolution de l'organisation de la formation post-concours aux seuls Rectorats et/ou Inspections Académiques ;
- le renforcement du recrutement d'enseignants hors concours et/ou précaires, qui remet en cause, à terme, le statut de la Fonction Publique d'État.

La Circulaire sur "*l'organisation de stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement*" :

- prépare la suppression de l'année de formation en alternance des Fonctionnaires stagiaires ;
- réduit le temps de préparation au concours pour les étudiants et compromet leurs chances de réussite ;
- conduit à ce que des étudiants deviennent des moyens d'enseignement, assumant des responsabilités qui devraient n'être confiées qu'à des Fonctionnaires ;
- introduit 50.000 nouveaux contrats précaires dans l'Éducation Nationale ;
- sacrifie l'apprentissage des élèves pour pallier les difficultés de remplacement des enseignants et ne garantit pas la sécurité des enfants.

En conséquence, la coordination exige :

- le retrait de la "réforme" des concours et du recrutement des enseignants ;
- le retrait des Décrets du 28 juillet 2009 ;
- le retrait de la Circulaire d'organisation des stages ;
- le maintien de la formation en alternance rémunérée après le concours, avec le statut de Fonctionnaire stagiaire et avec une décharge des deux tiers pour la formation didactique et pédagogique ;
- le maintien des IUFM en tant qu'écoles professionnelles, de leur potentiel de formation et de recherche, en termes de personnels, de moyens et de lieux de formation ;
- un recrutement de Fonctionnaires statutaires, de la maternelle à l'université, par concours et à la hauteur des besoins, selon un plan pluriannuel de recrutement ;
- le maintien d'un cadrage national et de programmes nationaux pour les épreuves des concours.

Elle s'élève contre le passage en force des Ministères en demandant :

- le maintien de la formation en alternance avec le statut de Fonctionnaire stagiaire pour les lauréats du concours 2010, dans les mêmes conditions que pour les lauréats des concours 2009 ;
- que tous les étudiants qui passent le concours 2010 puissent se présenter au concours 2011 et devenir Fonctionnaires stagiaires.

En conséquence, la CNFDE appelle les étudiants, stagiaires et collègues à se mobiliser dans les écoles, les établissements du second degré, les universités, les IUFM. En particulier, elle appelle à la journée de mobilisation du 17 novembre et à la grève du 24 novembre. Elle appelle à une nouvelle réunion de la CNFDE le samedi 28 novembre et décide de créer une commission de travail qui élaborera des contre-propositions, qui seront soumises à la CNFDE lors de la prochaine assemblée générale.

***Coordination Nationale Formation des Enseignants (24 octobre 2009)***